

## LE SAVOIR NAGER 2016-2017

### Cadre institutionnel

- Apprendre à tous les élèves à savoir nager est une priorité pour l'Education nationale depuis plusieurs années. Cette compétence fondamentale contribue à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et est inscrite dans les programmes d'EPS du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés. Les professeurs des écoles et les professeurs d'EPS sont en charge de cet enseignement. Dans le 1<sup>er</sup> degré, les intervenants extérieurs qualifiés, agréés, mis à disposition par les collectivités territoriales y apportent leur contribution.
- Vu code de l'éducation, notamment article D. 312 47 2 ; code du sport ; arrêté du 9-6-2008 ; arrêté du 9-7-2008 ; avis du CSE du 3-6-2015.
- Article 1 - Le savoir-nager dont la maîtrise permet la délivrance de l'attestation scolaire « savoir nager » prévue par l'article D. 312 47 2 du code de l'éducation est défini par l'annexe 1 du présent arrêté.
- Article 2 – L'attestation scolaire « savoir nager », délivrée par le directeur de l'école ou par le principal du collège, est incluse dans le livret scolaire de l'élève ; un exemplaire, imprimé selon le modèle fixé par l'annexe 2 du présent arrêté, lui est remis.

La maîtrise du savoir nager est attestée par les personnels qui ont encadré la formation et la passation des tests correspondant : à l'école primaire, un professeur des écoles en collaboration avec un professionnel qualifié et agréé par le directeur académique des services de l'éducation nationale ; au collège, un professeur d'EPS.

- Article 3 – Les dispositions relatives au savoir-nager figurent à l'annexe 1 du présent arrêté.
- Article 4 – Le présent arrêté entre en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2015.
- Article 5 – Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République française.

**Le passage de ce test doit être réalisé au plus tard à la fin du Cycle 3. Il est recommandé de le proposer en amont, c'est-à-dire au cours du cycle natation.**

## Quelle planification à la piscine Intercommunale du SIM :

- Pour les classes de CM1 pratiquant un cycle de natation dans notre établissement, le test sera **proposé uniquement aux élèves volontaires** (donc sans obligation pour ceux ne désirant pas le passer).
- Pour les classes de CM2 pratiquant un cycle de natation dans notre établissement, le test est **proposé de façon obligatoire** à l'avant dernière séance.

### Description du test

Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Il ne doit pas être confondu avec les activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement.

Test obligatoire avant la fin du cycle 3.

Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école, notamment pour la pratique des APS mentionnées aux articles A. 322-42 et A. 322-64 du code du sport.

### IL est défini comme suit :

(Parcours à réaliser **en continuité, sans reprise d'appuis** au bord du bassin et **sans lunettes**)

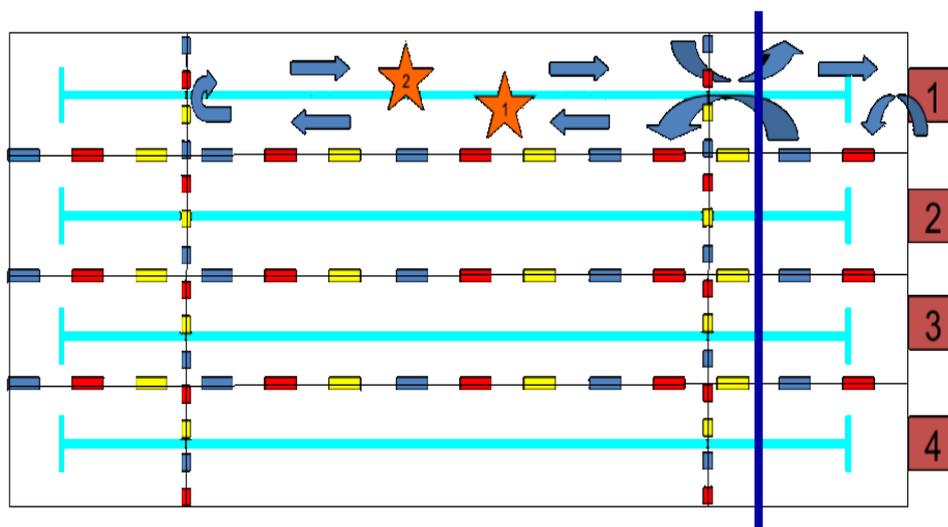
- 1) A partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière
- 2) Se déplacer sur une distance de 3.5 mètres en direction d'un obstacle
- 3) Franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1.5 mètre
- 4) Se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres
- 5) Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres
- 6) Faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale
- 7) Se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres
- 8) Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace en position horizontale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres
- 9) Se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète
- 10) Se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ

## Déroulement du test

- Il faut un observateur pour vérifier que l'élève ne reprend pas appui au bout des 15 mètres.
- Organiser les vagues de départ par groupe de niveau (4 élèves par vague).
- Le MNS siffle au moment où l'élève le plus lent termine son immersion à l'aller.
- Le MNS siffle au moment où l'élève le plus rapide arrive proche de son immersion au retour.
- Le test se termine lorsque l'élève touche le mur

**Dans la mesure du possible, les élèves peuvent repasser le test en cas d'échec ou d'absence. Une séance de test supplémentaire peut être mise en place. Par contre, si votre classe occupe le bassin ludique, il faudra négocier avec vos collègues occupant le bassin sportif pour accéder une seconde fois à celui-ci.**

Test réalisé sans lunettes, sans toucher le mur et sans arrêt



**LEGENDE**  perche

 ligne d'eau

 sens de déplacement

 flottaison verticale de 15 secondes

 étoile dorsale de 15 secondes

**FICHE D'EVALUATION INDIVIDUELLE DU « Savoir-Nager »**

NOM DE L'ACTION	DESCRIPTION DE L'ACTION	IMAGE	VALIDATION
N° 1 Chute arrière	Depuis le <b>step</b> , se laisser tomber en chute arrière groupée		<input type="checkbox"/>
N° 2 Mini déplacement	Se rééquilibrer pour parcourir 3m50		<input type="checkbox"/>
N° 3 immersion	Passer sous un obstacle large de 1m50 <b>sans le toucher</b>		<input type="checkbox"/>
N° 4 Long déplacement	Se déplacer en position ventrale sur <b>15m</b>		<input type="checkbox"/>
N°5 Sustentation verticale	Au signal sonore effectuer un <b>surplace vertical</b> pendant <b>15 secondes</b>		<input type="checkbox"/>
N°6 Demi-tour	Passage de la position ventrale à la position dorsale <b>sans reprise d'appui</b>		<input type="checkbox"/>
N°7 Long déplacement	Se déplacer en position dorsale sur <b>15m</b>		<input type="checkbox"/>
N°8 Flottaison sur le dos	Au signal sonore effectuer une <b>étoile de mer sur le dos</b> pendant <b>15 secondes</b>		<input type="checkbox"/>
N°9 immersion	Passer sous un obstacle large de 1m50 <b>sans le toucher</b>		<input type="checkbox"/>
N°10 Mini déplacement	Se rééquilibrer pour parcourir 3m50 et toucher le mur		<input type="checkbox"/>

**Tableau à remplir sur le site du syndicat intercommunal muros et à renvoyer à la circonscription**

piscine	syndicat intercommunal muros	
école		
enseignant		
Niveau de classe		
date du test		
Nombre d'élèves de la classe		
<b>Absents</b> - Indiquer <b>nom/prénom</b> des élèves dans la colonne de droite		
Dispensés		
<b>Nombre de test validé</b>		
<b>Nombre de test non validé</b> - Indiquer <b>nom/prénom</b> des élèves dans la colonne de droite		
échec entrée		
échec immersion à l'aller		
échec déplacement ventral		
échec surplace vertical		
échec demi-tour sans reprise d'appui		
échec déplacement dorsal		
échec flottaison dorsale		
échec immersion au retour		



Académie de

---

PHOTO

Cachet de l'établissement et  
signature du directeur de l'école ou  
du chef d'établissement

*Attestation  
scolaire*

*« savoir-nager »*

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

École / collège :  
\_\_\_\_\_



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## *Attestation scolaire « savoir-nager »*

Le professeur des écoles et le \_\_\_\_\_, ou  
le professeur d'éducation physique et sportive<sup>(1)</sup>, certifient que l'élève  
\_\_\_\_\_ maîtrise le savoir-nager défini par  
l'arrêté du 8 juillet 2015 (parcours de capacités, connaissances et attitudes).

le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Noms et signatures du

Professionnel agréé (et titre)

Professeur

(1) compléter ou rayer la mention inutile